



L'UPESM : QUI SOMMES NOUS ?

A. Historique

Des parents d'élèves déjà regroupés en Associations de base ont décidé de se fédérer et de créer l'Union des Parents d'Elèves de Saint-Martin le 29 juillet 2010.

B. Motivation

La constitution de cette union était une nécessité motivée devant conduire à :

- Mettre un terme à l'isolement des parents d'élèves (en association ou non) ;
- Regrouper les actions, les manifestations afin de leur donner plus de poids ;
- Rassembler les forces vives disponibles sur le terrain ;
- Obtenir une représentation plus efficace auprès des différentes instances et partenaires de la vie scolaire afin que les parents d'élèves soient plus entendus.

C. Objet

L'objet de l'UPESM est de :

- Rassembler les parents d'élèves de tous les établissements scolaires de Saint-Martin ;
- Rassembler et diffuser toute documentation et information intéressant les familles ;
- Aider et accompagner les parents pour ce qui concerne la vie scolaire de leurs enfants ;
- Représenter tous les Parents d'Elèves de l'enseignement public auprès des établissements scolaires, du corps enseignant, des autorités académiques, du rectorat, des collectivités locales, des pouvoirs publics et de tout organisme concerné par l'enseignement ;
- Rassembler les forces vives disponibles, quel que soit le degré (maternelle, primaire, collège, lycée) et recueillir toutes les données nécessaires au traitement collectif des problèmes des divers établissements en parlant d'une seule voix auprès, notamment, de la Collectivité et du Rectorat ;
- Lutter pour un enseignement de qualité.

D. Objectifs

L'UPESM souhaite se positionner pour :

- Défendre les intérêts des parents et des élèves ;
- Lutter pour un enseignement de qualité ;
- Amener les parents à accompagner au mieux leur enfant dans sa scolarité ;
- Redonner confiance aux parents ;
- Revaloriser le rôle de la famille ;
- Montrer, par l'intérêt que l'on porte aux enfants, combien leur éducation et leur réussite nous importe ;
- Informer les parents d'élèves sur leur rôle dans l'éducation et dans la vie scolaire de leur enfant ;
- Améliorer la connaissance des partenaires de la vie scolaire et de leur mission ;
- Faire reconnaître notre union par les instances locales, guadeloupéennes et nationales.

E. Actions

Celles-ci peuvent être multiples et s'appliquer dans des domaines vastes, diversifiés.

L'UPESM envisage par conséquent :

⇒ Au sein des établissements scolaires :

- d'être présente dans chaque établissement (maternelle, primaire, secondaire) par la participation aux Conseils d'École, Conseils d'Administration, Conseils de classe et autres instances (commissions de discipline...);
- d'échanger régulièrement avec les chefs d'établissements, les enseignants et leurs syndicats pour chercher à améliorer la vie des élèves ;
- de participer aux différents projets élaborés par les enseignants, l'assistante sociale, l'infirmière...

⇒ Avec les parents : Groupes de paroles, Ecole des parents

- Conférences débats sur des thèmes en rapport avec l'école et la société.

L'UPESM conçoit ses missions en collaboration :

⇒ Avec les instances :

- le Rectorat et ses services présents sur l'île (représentant du Recteur aux Iles du Nord, Inspection Académique) ;
- la Collectivité territoriale de Saint-Martin (Services : Education, Œuvre scolaire...);
- la Préfecture ;
- et tout autre service concerné par l'enseignement et la formation.

L'UPESM est favorable à la coopération avec des Fédérations existantes (de la partie Hollandaise, des îles voisines), pour notamment, l'accueil croisé des étudiants et l'aide dans la recherche de logements.

F. Organisation administrative

L'UPESM est une association de loi 1901 gérée par un Bureau de 7 membres issus du Conseil d'administration (entre 9 et 36 membres).

Le Bureau se réunit une fois par mois et le Conseil d'Administration, une fois tous les deux mois.

Tout membre UPESM fait partie d'une « section » qui représente l'établissement dans lequel son enfant est inscrit.

La première Assemblée Générale aura lieu le 15 septembre 2010 à 17h au local Edf de Grand-Case.

G. Définition d'une culture « UPESM »

C'est l'implication du Parent dans la scolarité de son enfant, ne l'abandonnant pas uniquement aux mains des éducateurs scolaires.

Il doit respecter les idées des autres, être tolérant.

Il doit intervenir dans l'intérêt général, et non dans son propre intérêt.

H. Adhésion

Elle est unique par famille : 20 € quel que soit le nombre d'enfants.

Pour être encore plus efficace, l'UPESM doit regrouper le plus grand nombre de parents de tous les établissements scolaires publics. C'est pourquoi nous vous invitons à vous joindre à notre mouvement en complétant le bulletin d'adhésion disponible :

- auprès des membres des sections des établissements scolaires
- sur internet : <http://upesm.webnode.fr/> • par mail : upesm@yahoo.fr
- par demande écrite à l'adresse suivante : UPESM, 198 rue Colombier, 97150 Saint-Martin
- par appel téléphonique au 0690 88 25 14